



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.



Actualités statistiques

Demands d'emploi des catégories A, B et C en Mayenne Quasi-stabilité sur un mois (octobre/novembre 2014)

La Mayenne compte, fin novembre 2014, en données brutes, un peu plus de 21 800 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (tableau 1), dont, très précisément, 19 142 (88 %) tenus à des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C). Parmi ces 19 142 demandeurs d'emploi, 3 942 ont moins de 25 ans et 3 851 ont 50 ans ou plus. Les 25 à 49 ans (11 349) représentent 59 % de l'effectif total des catégories A, B et C.

En Mayenne, pour ces trois catégories A, B et C, le nombre de demandeurs d'emploi mayennais est stable sur un mois (- 4 demandeurs d'emploi), alors qu'il augmente de + 0,1% dans les Pays de la Loire et de + 0,2 % en France métropolitaine. Par contre, dans le département, le nombre progresse sur un an (+ 9,4 %). Cette variation est supérieure à celle de la région (+ 7,9 %) et de la France métropolitaine (+ 5,7 %).

Toujours en variation annuelle pour ces trois catégories et pour le département, on constate, sur un an, une augmentation des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (+ 7,2 %). Pour cette tranche d'âge, le chômage a augmenté de 7,4 % pour les femmes et de 7,0 % pour les hommes. Les 25 à 49 ans augmentent également : l'évolution est de + 5,9 % pour les femmes et de + 7,5 % pour les hommes ; et plus fortement encore pour les 50 ans ou plus : + 9,3 % pour les femmes et + 10,5 % pour les hommes.

La Mayenne, comme les Pays de la Loire, se caractérise par une part élevée de jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégories A, B et C – tableau 2). A contrario, la Mayenne compte proportionnellement moins de demandeurs d'emploi de longue durée. La part des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus, dans l'effectif total, est légèrement inférieure en Mayenne à celle des Pays de la Loire et de la France.

Tableau 1 – Demandeurs d'emploi (novembre 2014)

	Mayenne	Variation annuelle		
		Mayenne	Pays de la Loire	France
Catégorie A	11 249	+ 9,4 %	+ 7,9 %	+ 5,7 %
Catégorie B	2 668	+ 2,1 %	+ 5,2 %	+ 4,2 %
Catégorie C	5 225	+ 6,0 %	+ 6,8 %	+ 7,5 %
Sous-ensemble	19 142	+ 7,4 %	+ 7,3 %	+ 5,9 %
Catégorie D	982	- 8,5 %	- 6,9 %	+ 1,0 %
Catégorie E	1 691	+ 6,6 %	+ 0,3 %	+ 2,2 %
Total A, B, C, D et E	21 815	/	/	/

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

Tableau 2 – Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C selon diverses caractéristiques (novembre 2014)

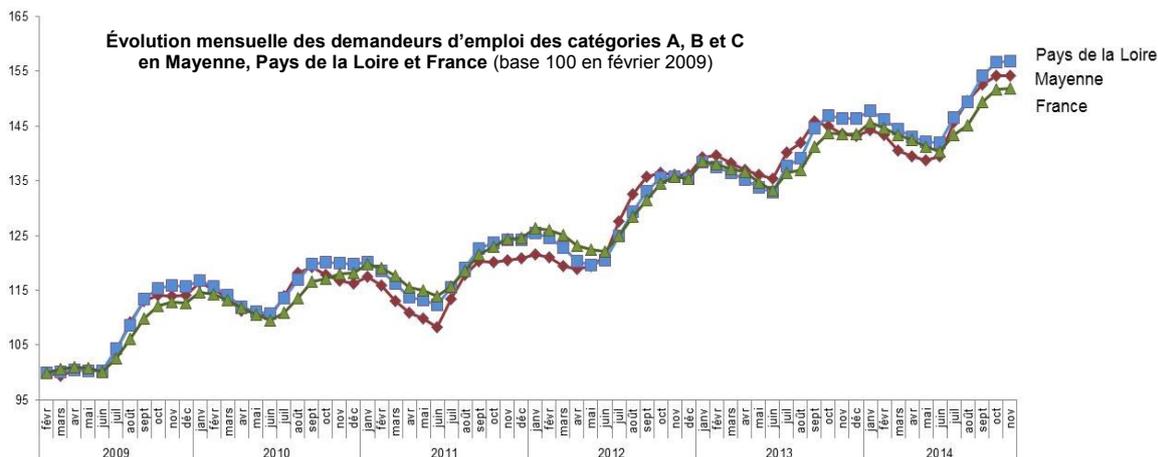
	Mayenne	Pays de la Loire	France
% femmes	51,6 %	52,6 %	49,9 %
% moins de 25 ans	20,6 %	18,9 %	16,0 %
% 50 ans ou plus	20,1 %	20,7 %	22,0 %
% DELD (1)	39,9 %	43,6 %	42,7 %

(1) – Demandeurs d'emploi de longue durée

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.
Catégorie B : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus dans le mois.
Catégorie C : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.
 Dans ces trois catégories, les demandeurs d'emploi sont tenus à des « actes positifs de recherche d'emploi ».
Catégorie D : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...)
Catégorie E : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).

Évolution mensuelle des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C en Mayenne, Pays de la Loire et France (base 100 en février 2009)



Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire



Action sociale

Les CCAS vont-ils devenir facultatifs ?

Le 21 janvier 2015, dans le cadre de l'examen, en première lecture au Sénat, du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les sénateurs ont adopté un amendement centriste qui rend les Centres communaux d'action sociale (CCAS) facultatifs dans les communes de moins de 1 500 habitants, soit dans près de 30 000 communes. L'article adopté ouvre également la possibilité de dissoudre les CCAS existants.

Ce n'est pas la première fois que la question est débattue au Parlement. Le Sénat a déjà adopté des dispositions similaires, à deux reprises, dans le cadre de la proposition de loi d'Éric Doligé, sénateur UMP du Loiret, relative à la simplification du fonctionnement des collectivités territoriales. Cette fois-ci, cependant, le Gouvernement « *approuve sans modération* ».

Le texte est motivé par le fait que « *malgré l'obligation actuelle, beaucoup de communes n'ont pas créé leur CCAS ou ont un CCAS qui n'est qu'une "coquille vide"* ». Pour Jacqueline Gourault, sénatrice UDI-UC du Loir-et-Cher et qui est à l'origine de l'amendement, certains CCAS, pour justifier leur activité, « *en sont à distribuer des boîtes de chocolats à Noël* »...

Source : *Maire info* du 23 janvier 2015

Avis de recherche

Conduire des entretiens sur le thème de la santé des personnes en situation de précarité

Dans le cadre de la Conférence de territoire (instance consultative départementale sur les questions relatives à la santé), un collectif de membres représentant des associations ont souhaité engager un travail de fond sur la santé des publics précaires.

Au second semestre 2014, des étudiants infirmiers à l'Institut de formation de la Croix-Rouge française ont réalisé soixante entretiens auprès d'usagers.

En outre, un élève inspecteur stagiaire à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DCSPP) a réalisé une synthèse à partir de la documentation existante.

Le collectif souhaite maintenant réaliser des entretiens auprès des acteurs locaux. Une vingtaine de bénévoles ont déjà donné leur accord. Le collectif en recherche de dix à vingt supplémentaires. Les personnes disponibles (en février ou mars) peuvent prendre contact avec le CÉAS (ceas53@orange.fr).

Merci



À vos agendas

Le mercredi 4 février, à Laval

Colombie : le seul risque, c'est de vouloir y rester !

Le mercredi 4 février, à 20 h 30, salle B13, quartier Ferrié, rue de la Gaucherie, à Laval, l'association Solidarité Entraide Mexique (SEM) organise une conférence sur le thème : « Colombie : le seul risque, c'est de vouloir y rester ! » Cette conférence sera animée par :

Magareth Marmolejo Caicedo, jeune Colombienne, est actuellement assistante d'espagnol dans deux lycées lavallois. Elle est originaire de Cali, troisième ville de Colombie, où elle enseignait à l'Alliance Française, après avoir soutenu une thèse et obtenu une licence. « *Très enthousiaste pour découvrir l'histoire et la culture de notre vieux continent, Margareth Marmolejo Caicedo fera découvrir son pays et pourra donner envie d'y aller. Elle se fera un plaisir de répondre aux questions* ».

Rémy Simon est un Lavallois passionné par l'Amérique Latine, agent administratif au lycée Réaumur. Il ne compte plus les voyages qu'il a effectués au plus près des habitants d'Amérique Latine, notamment en Colombie où il a effectué deux longs séjours. « *Rémy Simon fera part de ses rencontres, de ses émotions et d'anecdotes qui ont ponctué ses voyages. Lui aussi saura donner envie de se rendre sur ces terres d'Amérique Latine* ».

Solidarité Entraide Mexique
SEM vous invite

Colombie : le seul risque c'est de vouloir y rester !

Conférence animée par
Margareth **MARMOLEJO CAICEDO**
colombienne, assistante d'espagnol
Rémy **SIMON**
passionné par l'Amérique Latine

Mercredi 4 février 2015
à Laval à 20h30

Salle B13 sur le site du 42ème RT
(Quartier d'Hillard, entrée rue de la Gaucherie)

Entrée libre
Renseignements au 02.43.67.99.63

Entrée libre

Tél. 02 43 67 99 63.



« *Les organes de presse peuvent blasphémer, la loi ne l'interdit pas. Ils n'y sont pas pour autant obligés, et on peut en attendre qu'ils se comportent en acteurs soucieux aussi de tolérance. Ce n'est pas limiter la liberté d'expression que de demander à chacun d'en user avec un sens politique et moral de la responsabilité* ».

Michel Wieviorka, sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales,
« La liberté d'expression jusqu'où ? » (point de vue), *Ouest-France* du 23 janvier 2015.